

**Inspection de l'Éducation nationale  
Circonscription de Pont de Chéry**

33, rue de la Liberté  
BP 64  
38232 Pont de Chéry Cedex  
tel. 04 72 02 94 03  
fax : 04 72 02 96 20  
e-mail : ce.0381623h@ac-grenoble.fr  
<http://www.ac-grenoble.fr/ien.pontdecheruy/>

**L'inspectrice de l'Éducation Nationale,  
Marie Christine Demarconnay**

à

**Mesdames et messieurs  
les directeurs d'école  
Mesdames et messieurs  
les enseignants**

## **Note de service: Plan de formation 2015-2016**

Dans la circulaire n° 2015-085 du 3-6-2015, on peut lire que les réformes engagées doivent mobiliser des pratiques pédagogiques diversifiées, innovantes, capables de répondre aux besoins pluriels des élèves. Ces évolutions exigent que les équipes puissent s'appuyer sur une formation renouvelée et ambitieuse ainsi que sur des ressources de référence, opératoires, efficaces, actualisées.

Les priorités du contrat d'objectifs académique se déclinent en trois points : mieux accompagner tous les acteurs de terrain, renforcer les pratiques pédagogiques et faire de chaque voie un parcours de réussite. Former et accompagner les équipes éducatives et enseignantes pour la réussite des élèves c'est permettre aux équipes enseignantes, de s'approprier l'ensemble des évolutions en cours.

Aussi, le **plan de formation** de cette année s'attachera à privilégier les actions portant sur les priorités relatives à l'école maternelle et à l'éducation aux valeurs de la République, dans un contexte marqué par le nécessaire développement des usages du numérique. Des ressources de formation diversifiées, axées à la fois sur l'appropriation de la nouveauté et sur le développement des compétences professionnelles sont proposées.

Le numérique doit être pris en compte comme une modalité de formation à part entière. Les **parcours M@gistère** permettent d'accroître et de diversifier l'offre de formation.

La nouvelle **politique de ressources d'accompagnement** vise à répondre aux besoins diversifiés des acteurs. Il s'agit de vous fournir un ensemble cohérent de supports de nature variée, adapté aussi bien aux personnels débutants qu'à ceux qui sont plus confirmés, dans un double objectif : faciliter une première appropriation des programmes et dispositifs nouveaux et compléter les formations mises en place. Les premiers ensembles de ressources, destinés à la maternelle, sont disponibles ainsi que les ressources pour l'enseignement moral et civique.

### 1. Plan de formation :

Vous trouverez en document joint **le plan de formation 2015-2016** à l'initiative de l'équipe de formateurs de la circonscription. Il vient en complément de l'offre proposée au niveau départemental.

Tous les parcours qui y sont présentés ont une durée de 9 heures dont une partie se fera à distance (FOAD) et l'autre en présentiel, au sein de notre circonscription ou en bassin.

Les dates et les lieux de formation en présentiel seront communiqués de manière anticipée, au moyen d'un tableau régulièrement actualisé sur le site Internet de la circonscription, à la rubrique « Formation des enseignants ». Je vous invite à le consulter pour pouvoir bloquer dans vos agendas les dates des formations en présentiel auxquelles vous vous êtes inscrit.

### 2. Droit à la formation :

Comme le précise la circulaire N° 2013-19 du 04/02/2013 fixant les obligations de service des enseignants, chaque agent exerçant à temps plein a droit à 18 heures de formation continue. Elles se répartissent en deux modules de 9 heures, un module en équipe d'école et un autre à choix individuel ; ce dernier est soit à l'initiative du département, soit de la circonscription. Cependant les équipes peuvent choisir deux modules d'équipes.

#### Enseignants à temps partiel :

Les enseignants à 75% bénéficient de 13h30 de formation : ils suivront le parcours complet en équipe (9 heures) et une partie d'un autre parcours à choix individuel (4h30 Présentiel ou FOAD).

Les enseignants à 50% bénéficient de 9 heures de formation : ils suivront le module complet en équipe.

### 3. Modalités d'inscription :

**Toutes les inscriptions** se feront de manière individuelle dans l'application GAIA ; un tutoriel « pas à pas » sur le site Internet de la circonscription vous aidera dans cette saisie.

#### Procédures :

##### Module de formation en équipe :

1. **Consulter le plan de formation de circonscription**, avec une attention particulière sur les publics désignés.
2. Après concertation, le directeur **formule 2 vœux** par ordre de priorité en renseignant le formulaire en ligne sur le site Internet de la circonscription (sauf pour les Cycles 1 qui n'ont qu'une possibilité) : <http://www.ac-grenoble.fr/ien.pontdecheruy/spip.php?rubrique293>
3. **S'inscrire individuellement sur GAIA** après avoir pris connaissance du choix retenu par l'équipe de circonscription.

##### Module de formation à choix individuel :

1. **Consulter l'offre départementale et le plan de formation de circonscription**, avec une attention particulière sur les publics désignés.
2. **Formuler 3 vœux** par ordre de priorité en renseignant le formulaire en ligne sur le site Internet de la circonscription : <http://www.ac-grenoble.fr/ien.pontdecheruy/spip.php?rubrique293>
3. **S'inscrire individuellement sur GAIA** après avoir pris connaissance du choix retenu par l'équipe de circonscription.

#### Remarques :

- Les personnes qui n'auraient pas formulé de vœux dans les délais impartis, se verront affectés « d'office » sur des modules de formation.

- Certains parcours sont « à public désigné » car ils concernent des écoles ou des enseignants précis, dans le cadre d'un projet particulier : participation au projet « Faites des arts », « plus de maître que de classes », etc. Se référer au descriptif détaillé du module.
- Les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles. Certaines animations pourront être supprimées faute d'un nombre suffisant d'inscrits.

#### **Calendrier :**

- Saisie des vœux pour les 10 modules d'équipe et les 25 modules à choix individuel dans le questionnaire en ligne du site de circonscription: à effectuer **du vendredi 4 septembre au jeudi 10 septembre.**
- Validation du choix de la formation d'équipe et du choix individuel par l'équipe de circonscription et transmission des informations sur l'adresse mail de l'école uniquement : transmise **le mercredi 16 septembre.**
- Inscriptions individuelles dans l'application GAIA : à effectuer **du mercredi 16 septembre au dimanche 27 septembre 2015.**

#### **4. Convocations et déplacements :**

Vous recevrez un ordre de mission (O.M.) au moins une semaine avant le temps en présentiel des modules de formation auquel vous êtes inscrit.

A la date indiquée, vous vous rendez au lieu et à l'heure indiqués et vous vous munirez de votre ordre de mission dont vous complétez la partie inférieure. Vous le remettrez au formateur à l'issue de la séance et vous signerez la feuille de présence. Ce sont ces éléments qui permettront la mise en paiement du remboursement de vos éventuels frais de déplacement.

**NB : Les temps de formation continue faisant partie des obligations de service, il va de soi que toute absence est soumise à autorisation exceptionnelle et devra être valablement justifiée.**